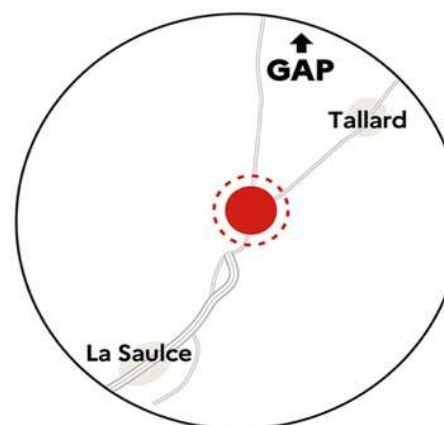




FICHE D'OPERATION

Aménagement du carrefour dit « de Tallard » (RN85 / RD942)



CONTEXTE TERRITORIAL

Composé de plus de 140 000 habitants, le département des Hautes-Alpes a une **activité économique majoritairement en lien avec le secteur touristique** :

- En hiver, avec les stations de ski ;
- En été, avec le lac de Serre-Ponçon.

La commune de Tallard (2 500 habitants), à proximité directe de Gap, pôle économique du département, est **traversée par des flux touristiques qui souhaitent accéder à ces destinations, en hiver comme en été.**

L'activité de la commune de Tallard est orientée vers l'agriculture et l'aéronautique : l'aérodrome est la première plateforme européenne de parachutisme (+ 80 000 mouvements aériens / an).

Par ailleurs, le territoire communal est marqué par la présence de sites naturels remarquables Natura 2000.

AXES ROUTIERS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

La Route Nationale 85 traverse le sud de l'Isère et les Alpes du Sud sur une longueur d'environ 110 kilomètres et constitue une partie de l'itinéraire Marseille / Grenoble.

La section de RN85 concernée par ce programme d'aménagement se concentre entre :

- Le carrefour giratoire de sortie de l'autoroute A51 sur le territoire de la commune de La Saulce ;
- Le carrefour de la RN85 et la route départementale 942 sur le territoire de la commune de Tallard.

A la sortie de l'A51, les communes de La Saulce et de Tallard sont des **portes d'entrée du massif alpin** depuis les métropoles littorales (marseillaise et toulonnaise notamment). Ainsi, **la RN 85 et la RD 942 attirent sur cette zone une part importante de flux saisonniers de vacanciers**, nécessitant ainsi des aménagements routiers spécifiques.

BESOIN FORT D'AMÉNAGEMENT

- **14 périodes de congestion par an** (+ de 2 heures) : dont **9 de plus de 5 heures** (pics saisonniers hiver / été)
- **Déplacements en modes actifs non-assurés** : besoin inscrit dans le schéma départemental de déplacements cyclables (itinéraire "Balcons de Rousine" en continuité de la piste cyclable en direction de Tallard (RD 942)

OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Le projet d'aménagement du carrefour à feux de la RN 85 / RD 945 poursuit plusieurs grands objectifs :

- **Réduire la congestion, en particulier lors des pics saisonniers** (été/hiver)
- Permettre une **meilleure fluidité du trafic** (déplacements touristiques, économiques et de particuliers) ;
- Améliorer **l'accessibilité à Tallard** et aux **stations des Alpes du Sud** ;
- **Sécuriser les aménagements pour tous** (voitures, vélos, piétons) ,
- **Limiter l'impact sur l'environnement, les habitations et les entreprises alentours.**

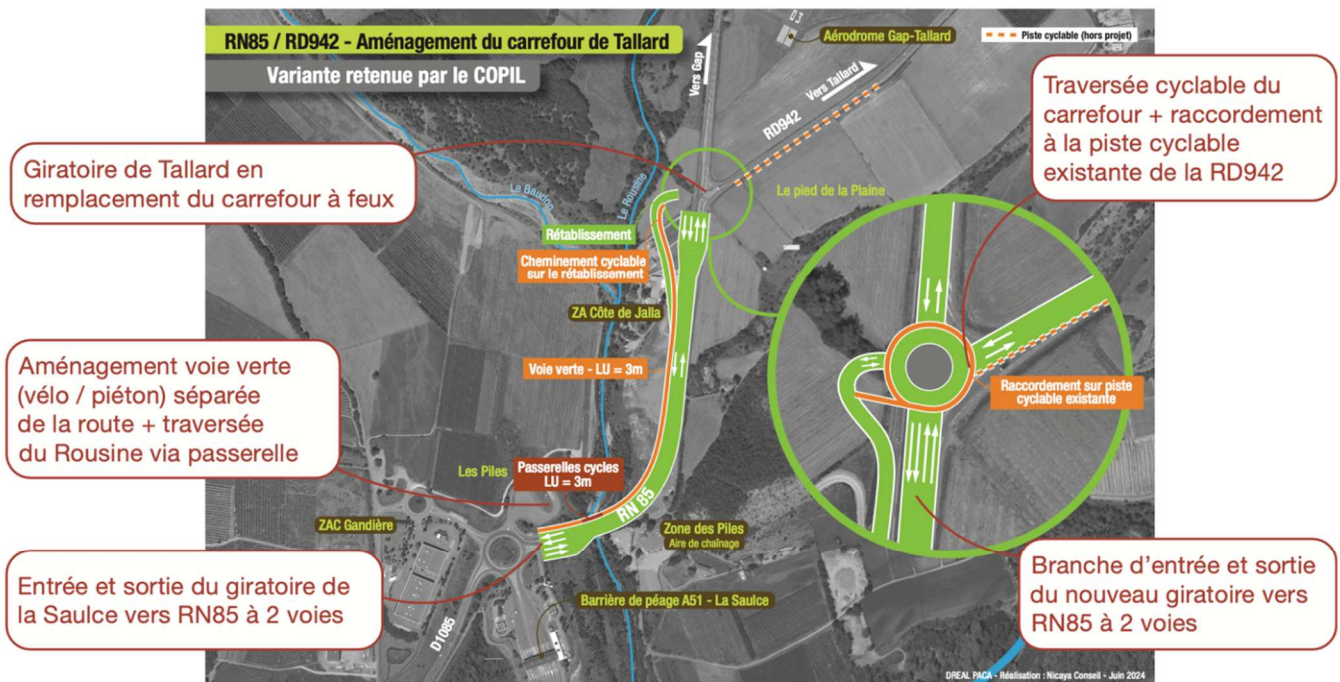
DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Le projet comprend les aménagements suivants :

- Sur le giratoire de La Saulce : mise à 2 voies de la branche de sortie sur la RN 85 ;

- Sur la RN 85 :
 - Ajout d'une deuxième voie de circulation dans le sens montant (sud-nord) depuis la sortie du giratoire de La Saulce jusqu'au pont du Rousine puis sur 140m aux abords du carrefour de Tallard ;
 - Regroupement et rétablissement des accès riverains ;
 - Aménagement des entrées / sorties de l'aire d'arrêt existante ;
- Sur le nouveau carrefour de Tallard :
 - Création d'un giratoire (anneau de 8,5 m de largeur circulaire) en remplacement du carrefour à feux qui permettra des entrées / sorties depuis la RN85 nord (direction Gap), la RN85 sud (direction La Saulce), la RD942 et vers la ZA de la Cote de Jalla ;
 - Élargissement à 2 voies de la branche d'entrée et de sortie vers le carrefour de la Saulce ;
- Aménagement d'une voie verte dédiée aux déplacements en modes actifs (vélos / piétons) :
 - Voie bi-directionnelle de 3m de large, séparée physiquement de la route et positionnée à l'ouest de la chaussée de la RN85 ;
 - Traversée du Rousine via une passerelle ;
 - Au niveau du giratoire RN85 / RD942, traversée en 2 temps via les ilots pour se raccorder sur la piste cyclable existante ;
 - Prolongement vers la ZAC de la Gandière ;
 - Voie inscrite dans le schéma départemental des mobilités.

Vision globale des aménagements prévus



ÉTAPES CLES DU PROJET ET ECHEANCES PREVISIONNELLES

Étapes clés et échéances prévisionnelles du projet	
2017	Études environnementales (faune/flore)
2018	Concertation publique réglementaire sur les variantes de tracé
2019	Comité de pilotage retenant une variante préférentielle
2020	Signature de la convention de financement : État, Région, Département
2020-2021	Études préalables : approfondissement des caractéristiques techniques de la variante retenue Procédures préalables à l'enquête d'utilité publique
Jan. – fév. 2022	Enquête d'utilité publique
Mai 2022	Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique
Janvier 2023	Arrêté accordant le permis d'aménager
2023	Conception détaillée du projet et préparation des travaux
Avril 2024	Notification du marché travaux
Juillet 2024	Démarrage des travaux
1 ^{er} semestre 2025	Mise en service du carrefour de Tallard

VOLET FINANCIER

L'opération a été inscrite au CPER 2015-2020 pour un montant de 4 M€.

En janvier 2020, une convention de financement a été signée par les partenaires du projet (État, Région, Département).



Le coût actualisé de l'opération est de 6 M€ TTC, dont 4,7 M€ de travaux.

Les études et travaux d'aménagement du carrefour de Tallard sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'État.